



La Chaux, le 6 novembre 2018

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

Préavis municipal N° 24/2016-2021 concernant la révision du règlement du Conseil général

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers

Introduction

Suite à la modification de la loi sur les communes, la loi exige désormais que les conseils généraux édictent un règlement d'organisation (art.40a al. 2 LC). Lorsque ces règlements existent déjà, les conseils doivent les adapter à ces importantes modifications législatives.

Le bureau du Conseil s'est réuni pour préparer un projet. Pour ce faire, il s'est basé sur le règlement-type proposé par le Canton. Le projet a été soumis au service cantonal des affaires communales et droits politiques.

La version qui vous est présentée ci-après est conforme au droit cantonal.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LA CHAUX

- vu le préavis N° 24/2016-2021 concernant la révision du règlement du Conseil général,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,
- considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le Règlement du Conseil général tel que présenté ;
- d'abroger le règlement du Conseil Général du 7 novembre 2006 ;
- d'admettre qu'il entre en vigueur après l'approbation par le Département compétent.

Adopté en séance de Municipalité du 12 novembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


Brigitte Dufour



La Secrétaire :



Thérèse Boffa

Annexe : Projet de nouveau règlement

Dossier traité par Brigitte Dufour, Syndique
Préavis déposé devant le Conseil général le 6 décembre 2018